

## **Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter**

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter  
Code du produit : 158.411

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur, Agent de durcissement de l'époxy  
Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle, utilisation par le public

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Vosschemie GmbH  
Esinger Steinweg 50  
25436 Uetersen  
Allemagne  
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0  
Téléfax : 04122 717158

**Service responsable** : Laboratoire  
04122 717 0  
sds@vosschemie.de

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,  
Göttingen, Deutschland  
0551 19240

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

##### **Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version  
1.1

FR / FR

Date de révision:  
14.07.2022

Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée:  
14.01.2022

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Propylidyntrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia  
Phénol comportant des groupements styrène  
alcool benzylique  
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Propylidyntrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia	39423-51-3 500-105-6 01-2119556886-20	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - <= 75

**Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter**

Version  
1.1

FR / FR

Date de révision:  
14.07.2022

Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée:  
14.01.2022

		<p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 550 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.000,1 mg/kg</p>	
Phénol comportant des groupes styrene	61788-44-1 262-975-0 01-2119979575-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - <= 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - <= 10
		<p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,178 mg/l</p>	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 2,5 - <= 10
		<p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg</p>	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Protéger l'oeil intact.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
- 

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- Ventiler la zone.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Doit être stocké dans des zones sans écoulement.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Conserver à l'écart des solvants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
Phénol comportant des groupements styrène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	74 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13,1 mg/m3

**Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter**

Version  
1.1

FR / FR

Date de révision:  
14.07.2022

Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée:  
14.01.2022

	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,022 mg/kg
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Sol	0,002 mg/kg
Phénol comportant des groupes styrène	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	36,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,248 mg/kg
	Sédiment marin	0,0248 mg/kg
	Sol	0,0473 mg/kg
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,084 mg/l
	Eau de mer	0,008 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,2 mg/l

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,5 MM  
Directive : DIN EN 374  
Indice de protection : Classe 6

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,5 MM  
Directive : DIN EN 374  
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Suivre le protocole de protection de la peau.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: type amine
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
pH	: non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1 gcm <sup>3</sup> (23 °C)

#### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
-----------	----------------

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.01.2022
1.1	14.07.2022	Date de la première version publiée: 14.01.2022

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec des oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).  
Oxydes d'azote (NOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 615,25 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.467 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

**Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia:**

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 14.07.2022      Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 550 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Estimation de la toxicité aiguë: 550 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 1.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 1.000,1 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Phénol comportant des groupements styrène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 4,92 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 1.620 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1.620 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Estimation de la toxicité aiguë: 4,178 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 oral (Rat): 2.169 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 980 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Composants:**

#### **Phénol comportant des groupements styrène:**

Résultat : Irritation de la peau

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

#### **Propylidynetrimeéthanol, propoxylated, reaction products with ammonia:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **alcool benzylique:**

Résultat : Irritation modérée des yeux

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Phénol comportant des groupements styrène:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### **Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

### **Phénol comportant des groupements styrène:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 20,42 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 362 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1879 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### **alcool benzylique:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

tiques  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 84 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Propylidynetrimechanol, propoxylated, reaction products with ammonia:**

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable  
Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

#### **Phénol comportant des groupements styrène:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 4 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 4 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **Propylidynetrimechanol, propoxylated, reaction products with ammonia:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,13 (20 °C)  
pH: 12,7

#### **Phénol comportant des groupements styrène:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Température: 25 °C  
Facteur de bioconcentration (FBC): 139 - 187  
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: 3,03 (23,6 °C)

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Coefficient de partage: n- octanol/eau : log Pow: -0,66 (21,5 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte. ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	14.07.2022	14.01.2022
FR / FR		Date de la première version publiée: 14.01.2022

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION  
080200, déchets de FFDU d'autres revêtements (y compris de matières céramiques)  
080299, déchets non spécifiés ailleurs

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9  
ADR : 9  
RID : 9  
IMDG : 9  
IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du : 90

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 14.07.2022      Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

---

danger  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du

danger  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du

danger  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Propylidynetrimethanol, propoxylated, reaction products with ammonia (Numéro sur la liste 3)  
alcool benzylique (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4511, 4511

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 14.01.2022
1.1	14.07.2022	Date de la première version publiée: 14.01.2022

(Code de l'environnement  
R511-9)

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

## Yachtcare EP PUMPENHARZ 1:1 Härter

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 14.07.2022 Date de dernière parution: 14.01.2022  
Date de la première version publiée: 14.01.2022

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR